

RAPPORT DE MODIFICATION CADASTRALE

CADASTRE : Du Québec
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : Québec
MUNICIPALITÉ : Québec (ville)
LOT(S) MODIFIÉ(S) : 5 607 570 et 5 607 572

Les lots 5 607 570 (commun) et 5 607 572 (privatif) doivent faire l'objet d'une correction cadastrale. Ces lots ont été créés par remplacement cadastral sous ma minute 10795 en date du 1^{er} janvier 2020 et mis en vigueur le 14 janvier 2020. Une différence de hauteur a été omise au deuxième étage du lot 5 607 572 lors de la confection du plan.

Aucune altération du bâtiment n'a été effectuée depuis la création des lots. La différence de hauteur fut omise lors de la prise de mesures du lot 5 607 572. Les lots 5 607 571 et 5 607 573 situés au premier étage ont des différences de hauteurs similaires au même endroit.

Pour cette raison, une mesure de hauteur ainsi que sa limite correspondante est corrigée pour le lot 5 607 572. Incidemment, le lot 5 607 570 est corrigé pour cette même limite.

Cette modification cadastrale est faite conformément aux dispositions de l'article 3043, alinéa 1 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par Guillaume Devost a.g. (matricule 2441)

Minute 10805 datée du 25 janvier 2020

Dossier a.g. : Correction par nouveau plan